

CONSEIL



DES JEUNES

**Guide de l'électeur
et du candidat**

Du CM1
à la
5^{ème}

Candidatures avant le 19 mars 2019

Logord

CONJUGUONS NOS ÉNERGIES

Guide des élections du Conseil Municipal de jeunes

Le mot du Maire



Mon souhait est de favoriser la participation de tous les Lagordais à la vie de la commune.

C'est pourquoi, la présence d'un Conseil des Jeunes me semble indispensable à Lagord.

La jeunesse, c'est l'avenir! Le Conseil des Jeunes aura pour rôle de préparer cet avenir, tout en s'intéressant au présent.

Il permettra aux futurs conseillers de mieux comprendre comment fonctionne une commune et d'être parmi les premiers informés.

Alors, jeunes Lagordais, participez à cette aventure, candidatez, donnez votre vision de Lagord. Même si vous n'êtes pas candidat, participez à l'élection de vos représentants.

Antoine GRAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Grau', written in a cursive style.

Le Conseil Municipal de Jeunes, qu'est-ce que c'est?

- Une assemblée citoyenne qui permet aux jeunes de participer et de s'impliquer dans la vie de la commune.
- Un espace d'expression pour les jeunes de Lagord
- L'occasion de défendre des idées, des envies et des projets
- La possibilité de collaborer avec le Maire et son équipe sur des projets concernant Lagord.
- Mettre en place des actions concrètes pour la commune.

La fiche de candidature est également disponible sur www.lagord.fr
(rubrique enfance-jeunesse)

Le dépôt des candidatures est à effectuer, **avant le 19 mars 2019** :

- soit au guichet unique ou à l'accueil de la mairie de Lagord
- soit par mail à pedl@lagord.fr

A quoi ça sert ? Qu'est-ce qu'on y fait ?

- Etre reconnu comme citoyen et se familiariser avec le fonctionnement de la commune et de la Mairie
- Se sentir responsable
- Faire entendre sa voix et ses préoccupations auprès des adultes
- Développer des projets dans l'intérêt général
- Rencontrer les conseillers municipaux

**Le Conseil Municipal des jeunes est composé de 24 places, soit 6 places par niveau scolaire.
Les jeunes conseillers sont élus pour 2 ans.**

Ils se réunissent au maximum 1 à 2 fois par mois en présence du Maire ou de son représentant.

Pour plus d'informations, les statuts du Conseil des Jeunes peuvent être consultés sur le site de Lagord à partir du 25 février 2019

Quel est le rôle des conseillers jeunes?

- Etre porte-parole des jeunes Lagordais
- S'impliquer dans la vie de la commune
- Faire des propositions

Quel est le calendrier ?

- Du 1^{er} février au 19 mars 2019 : appel à candidature
- Du 20 mars au 5 avril 2019 : campagne électorale



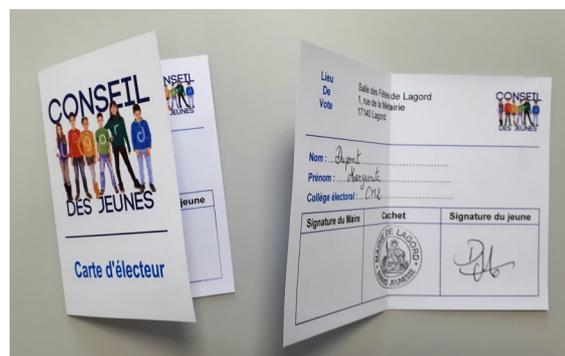
Samedi 6 avril 2019 : élections

**Salle des Fêtes de Lagord
1, rue de La Métairie - 17 140 Lagord**

Les élections

Qui peut être électeur ?

- Tous les jeunes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} domiciliés à Lagord
- Une carte d'électeur sera transmise aux jeunes remplissant les conditions. Elle devra être remplie et signée



A noter : Pour les élèves inscrits à l'école élémentaire du Treuil des Filles, à l'école Fénelon Notre-Dame de Lagord et au Collège Jean Guiton, avant le 1er janvier 2019, l'inscription sur les listes électorales est automatique.

Dans toutes les autres situations, un justificatif de domicile et de niveau scolaire vous sera demandé.

Qui peut être candidat(e) et comment déposer sa candidature ?



Pour être candidat(e), il faut :

- Etre inscrit(e) sur les listes électorales du conseil des jeunes.
- Rédiger son programme (avec photographie) dans lequel apparaîtront les idées et projets du candidat.
- Déposer sa candidature en mairie ou au guichet unique en remplissant la fiche prévue à cet effet, ainsi que son programme

Un agent de la commune sera présent le mardi à l'école élémentaire du Treuil des Filles et le jeudi au collège J. Guiton durant la pause de midi, ainsi que le mercredi après-midi à la maison des jeunes pour répondre à vos questions. Chaque candidat disposera de moyens identiques pour mener à bien sa campagne. Les programmes des candidats seront imprimés puis affichés sur des panneaux à proximité des établissements scolaires et de la mairie.



Qu'est-ce que la campagne électorale ?

C'est la période pendant laquelle le candidat pourra présenter aux autres jeunes les projets qu'il souhaite voir aboutir afin de les convaincre de voter pour lui. Les projets devront respecter la loi (Laïcité, égalité etc.). Ils peuvent porter sur l'aménagement de la commune, l'environnement, la sécurité, les loisirs, la culture, la communication...

Comment se dérouleront les élections ?

Chaque électeur votera pour un candidat du même niveau scolaire que lui. Exemple : un jeune de 6ème vote pour des candidats de 6ème.

Comment se déroulera le vote ?

- Le jour des élections, une carte d'électeur sera distribuée à chaque électeur à l'entrée du bureau de vote
 - Chaque électeur devra prendre une enveloppe et les bulletins qui seront sur la table
 - L'électeur devra aller dans l'isoloir, choisir 6 candidats (3 filles et 3 garçons), puis glisser son bulletin dans l'enveloppe
 - L'électeur déposera ensuite l'enveloppe dans l'urne et le président du bureau de vote dira « a voté »
- Enfin l'électeur signera la liste en face de son nom et sa carte d'électeur sera tamponnée.



Quelles sont les modalités du dépouillement ?

A l'issue du vote, le président ouvre l'urne et compte le nombre d'enveloppes avec ses assesseurs. Il les range par paquets de dix. Le nombre de signatures devra être le même que le nombre d'enveloppes dans l'urne.

4 personnes, appelées scrutateurs (des adultes et des jeunes), seront choisies pour sortir les bulletins des enveloppes, pointer et additionner le nombre de voix recueillies par chaque candidat.

Un procès-verbal sera établi et signé par les membres du bureau.

Quand seront annoncés les résultats ?

Les résultats seront officiellement communiqués le jour même par Monsieur le Maire. Ils seront ensuite affichés en mairie, dans les écoles, au collège, au guichet unique ainsi que sur le site internet de la commune.

Toute réclamation de la part des candidat(e)s devra être faite par écrit à Monsieur Le Maire dans un délai de 8 jours suivant l'élection.

En cas d'égalité de voix, la parité sera priorisée puis le ou la plus âgé(e) l'emportera.

Installation du Conseil

A quoi tu t'engages si tu es élu(e) ?



- Elaborer des projets avec les autres jeunes et les mener à bien
- Participer aux commissions et aux séances du conseil
- Exercer ton mandat jusqu'à son terme
- Représenter des jeunes de la commune lors des événements municipaux

Les commissions élaborent les projets qui seront ensuite proposés et votés en Conseil des jeunes.

En séance plénière (regroupant l'ensemble des conseillers), les projets portés par les commissions sont soumis à discussion et au vote.

Les votes se font à main levée par chacun des conseillers pour les questions à l'ordre du jour.

L'absence d'un jeune conseiller, devra être signalée à l'avance.

CONSEIL



DES JEUNES

Fiche de candidature

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Niveau scolaire (Classe) :

Pourquoi souhaites-tu participer au Conseil Municipal de Jeunes de Lagord?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sur quel(s) thème(s) souhaiterais-tu échanger si tu es élu ?

.....
.....
.....

Coordonnées où on peut te joindre :

Téléphone fixe : /..... /..... /..... /.....

Téléphone portable : /..... /..... /..... /.....

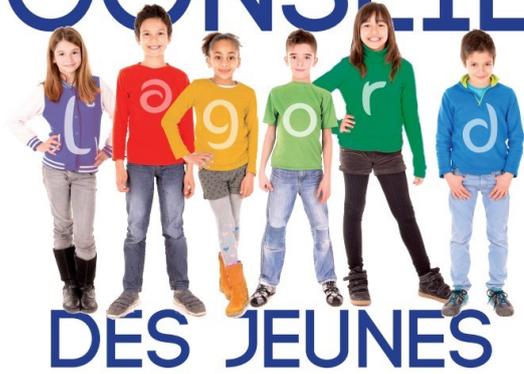
Mail :

Adresse postale :

.....
.....
.....



CONSEIL



Autorisation parentale

Je soussigné(e), Madame, Monsieur :

Responsable légal de (nom prénom) :

L'autorise à déposer sa candidature pour participer au Conseil Municipal de Jeunes de Lagord. J'ai bien conscience des engagements et responsabilités qu'il devra assurer s'il devient membre de cette instance.

J'autorise gracieusement la publication d'images de mon enfant, prises lors de sa participation aux activités organisées par la commune de Lagord dans le cadre du Conseil Municipal de Jeunes, sur tout support de communication et d'information relatif à la promotion de ces activités (notamment la presse écrite, le site internet, le portail famille et la page facebook de Lagord).

OUI NON

Coordonnées :

Mail :

Téléphone fixe : / / / /

Téléphone portable : / / / /

Date : / /

Signature :

Contacts :

pedl@lagord.fr - 05.46.27.06.19

Guichet unique (Bât. Maison des Jeunes) 1 bis, square des Echassiers - 17140 Lagord
www.lagord.fr (rubrique enfance-jeunesse - Conseil Municipal de Jeunes)

